



## ALC ST AIGNAN DE GRAND LIEU

# MODALITES ET DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2019/2020

## GYM ENFANT - Inscriptions

### DEPÔT DES INSCRIPTIONS

- Dossier complet à retourner au plus tard le 06/09/19 à l'adresse suivante :  
Espace Vie Locale - Gym Enfant - Sophie MORISSEAU – 41 rue des Frères Rousseau - 44860 ST AIGNAN
- Lors de la permanence au forum des associations le 7 septembre 2019 à l'Espace Vie Locale.

### A NOUS JOINDRE DANS LE DOSSIER

- **Certificat médical postérieur au 1<sup>er</sup> Juillet 2019**
- **1 photo d'identité récente**
- **Attestation Carte Vitale (sauf Baby Gym) + Nom de la mutuelle (sauf Baby Gym)**
- **Le règlement correspondant :**

Catégorie	Tarif	Ce tarif comprend :
Baby-Gym – St Aignan	105 €	Cotisation + Carte adhésion ALC (12 €) + Licence UFOLEP
Baby Gym – Hors commune	115 €	
Gym Enfant – St Aignan	125 €	
Gym Enfant – Hors commune	135 €	

Enfants admis en baby gym Nés en 2015, 2014 ou 2013 (de 4 à 6 ans)  
Enfants admis en gym enfants Nés avant 2015 (5 ans et +)

- 3 enfants au sein de la section : une réduction de 20€ sera accordée pour la 3<sup>ème</sup> cotisation

## TENUE DES COMPETITIONS

Après plus de 10 ans de belles photos sur les multiples compétitions, notre justaucorps va changer de look pour les gyms évoluant à partir du Niveau 8. Nous en profitons également pour modifier notre mode de prise en charge et de gestion des tenues de compétitions.

A la rentrée et après essayage, nous vous demanderons de régler la tenue de compétition qui vous appartiendra à 100%. Le coût sera de 77€ et il sera possible de régler en plusieurs fois. Pour les saisons suivantes, une bourse aux justaucorps sera organisée, ce qui vous permettra, en cas de changement de taille, de les revendre et d'en acquérir un autre à moindre coût.

## TRAITEMENT DES DOSSIERS

Tous les dossiers seront récoltés à partir du 1<sup>er</sup> Juin jusqu'au 7 Septembre inclus (jour du forum).

Ils seront traités à l'issue du forum lors de la constitution des équipes.

Un mail vous sera transmis en cas de réponse positive ou négative dans les jours suivants.

En cas de réponse négative, nous conserverons, avec votre accord, le dossier en cas de désistement durant le mois de septembre. Nous vous le renverrons ensuite.

# GYM ENFANT

**Inscription en:**       Baby Gym       Gym Enfant       Juge       Entraîneur

**NOM :** \_\_\_\_\_ **PRÉNOM :** \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE: \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

C.P : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TEL: \_\_\_\_\_ PORTABLE: \_\_\_\_\_

E-MAIL : \_\_\_\_\_

**Merci de noter votre adresse mail (bien lisible et en majuscule) pour éviter les erreurs de saisie.**

✓ **Souhaitez-vous une attestation d'inscription?**      Oui       Non

✓ **Niveau de votre enfant :**

Débutant(e) : Oui       Non       Nb années de pratique de la gymnastique : .....

## 1) Règlement intérieur

Pour adhérer à l'ALC Gym, je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'ALC (voir dernières pages), ainsi qu'à assister régulièrement aux activités et **compétitions de l'association dans et hors du département sous risque de pénalités financières ufolep selon le règlement pour le club (75€ par gym).**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à respecter toutes les clauses

## 2) Droit à l'image

En vue de promouvoir nos activités, des photos ou vidéos de vous ou de vo(s) enfant(s) peuvent être prises lors des activités. Seuls les supports illustrant l'activité pourront être éventuellement utilisés par l'association pour des affiches, articles et site internet. J'ai bien pris connaissance des informations relatives à l'image et :

- Accepter le droit à l'image
- Refuser les principes (dans ce cas vous devez en informer le responsable de votre activité par écrit.)

## 3) Règlement

Vous réglez la cotisation de .....€, (payable en 1 ou 3 versements)

.....€, chèque, N° ..... à l'ordre de l'ALC Gym qui sera encaissé fin Septembre 2019

.....€, chèque, N° ..... à l'ordre de l'ALC Gym qui sera encaissé fin Octobre 2019

.....€, chèque, N° ..... à l'ordre de l'ALC Gym qui sera encaissé fin Novembre 2019

.....€, en chèques ou coupon sport ANCV .....€, en espèces

Fait le ..... \_SIGNATURE de l'adhérent ou de son représentant légal

## RESPONSABLE DE L'ENFANT (Pour les mineurs)

NOM: \_\_\_\_\_ PRÉNOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

C.P: \_\_\_\_\_ VILLE: \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ .E-MAIL: \_\_\_\_\_

Frère(s) ou sœur(s) pratiquant(s) une activité à l'ALC:     Oui     Non

Si oui Prénom et activité pratiquée: \_\_\_\_\_

..... Réservé au club .....

- |  |                |                          |
|--|----------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> Photo   | Règlement par: | Chèque bancaire ..... €  |
| <input type="checkbox"/> Certificat médical                                      |                | Chèques vacances ..... € |
| <input type="checkbox"/> Besoin Attestation pour CE                              |                | Espèces ..... €          |
| <input type="checkbox"/> Attestation Parentale Entraîneur (si entraîneur mineur) |                | Coupons sport ..... €    |

# INFORMATIONS DIVERSES

## RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Indiquer ici, les difficultés de santé éventuelles, en précisant les dates (allergies, accidents, maladies, opérations, handicaps...) :

---

---

---

## PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Merci de renseigner les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence pendant les cours :

Nom Prénom	Lien de parenté	Numéro de Téléphone

## PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT

J'autorise ma fille/mon fils à rentrer tout(e) seul(e) : Oui Non

A l'exception de ses parents, merci de renseigner les personnes autorisées à venir chercher votre enfant :

Nom Prénom	Lien de parenté	Numéro de Téléphone

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,

autorise mon enfant à participer aux déplacements de l'association sportive, dans le cadre des compétitions officielles ou amicales, challenges, concours, rencontres, ainsi qu'aux divers stages ou animations proposés, et donne pouvoir aux responsables pour prendre, en mon nom, toutes décisions qu'ils jugeront utiles en cas d'urgence, maladie, ou intervention chirurgicale, y compris anesthésie générale, selon les prescriptions de la faculté.

Ecrire en toutes lettres : «LU ET APPROUVÉ POUR AUTORISATION PARENTALE »

DATE

SIGNATURE

## RETOUR DES DOSSIERS

**Pour les nouvelles inscriptions :**

**Dossier complet à retourner au plus tard le 06/09/19 à l'adresse suivante :**

**Espace Vie Locale - Gym Enfant - Sophie MORISSEAU – 41 rue des Frères Rousseau - 44860 ST AIGNAN  
ou lors de la permanence au forum des associations le 7 septembre 2019 à l'Espace Vie Locale.**

**Pour plus de renseignements :**

<http://alcgymstaignan.free.fr> [alcgymstaignan@free.fr](mailto:alcgymstaignan@free.fr)

07.69.69.70.13

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR - ALC GYM ENFANTS ST AIGNAN

## **ARTICLE 1 – PRÉ-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS**

Le dossier d'inscription comporte :

- Une fiche d'inscription.
- Un certificat médical de moins de 3 mois portant la mention de "non contre indication à la pratique de la gymnastique en compétition" (y compris en baby gym) à fournir impérativement avant le 1<sup>er</sup> cours au plus tard. Aucun entraînement ne pourra avoir lieu sans certificat médical pour les nouvelles inscriptions ou le questionnaire de santé dûment complété.
- Une photo d'identité récente (pour la licence)
- Le règlement de la cotisation
- L'attestation parentale si l'inscription concerne un entraîneur mineur

**Aucune inscription ne sera prise en compte sans un dossier complet**

## **ARTICLE 2 – COTISATION**

La cotisation est annuelle. Chaque année, le bureau de la section fixe le montant de la cotisation annuelle pour la saison sportive (septembre à juin).

Elle est payable à l'inscription en un seul versement. L'encaissement pourra être échelonné sur 3 mois maximum mais tous les chèques devront être remis en même temps, au moment de l'inscription, avec le reste du dossier.

Aucun remboursement ne sera accordé sauf dérogation après avis du bureau

Elle comprend :

- L'inscription à la section gymnastique
- La location de la tenue de compétition (pour les niveaux baby-gym, parcours et mini-enchaînement)
- L'adhésion à l'ALC
- La licence UFOLEP

## **ARTICLE 3 – REGLES A RESPECTER**

### **LES RESPONSABLES LEGAUX / GYMNASTES S'ENGAGENT A RESPECTER LES REGLES SUIVANTES :**

- Arriver suffisamment tôt pour que tout le monde soit en tenue à l'heure du démarrage du cours
- Le responsable légal doit se présenter dans la salle afin de s'assurer que l'entraînement aura bien lieu
- Avoir une tenue adaptée à la pratique des différents agrès
- Pour les filles : justaucorps ou caleçon de gym et t-shirt sans accessoire à la mode !
- Pour les garçons : short et t-shirt
- Les cheveux doivent être attachés et les bijoux, montres retirés.
- La consommation de chewing-gum, de bonbon... pendant l'entraînement est interdite
- En cas d'absence prévue ou imprévue à un entraînement, prévenir le(s) entraîneur(s) au(x) numéro(s) de téléphone communiqué(s) en début de saison
- Être respectueux des entraîneurs, des autres gymnastes, du matériel et des locaux
- Ne pas sortir du gymnase pendant les entraînements
- Ne pas aller dans les vestiaires sans l'accord de l'entraîneur.
- Tous les gymnastes sont tenus de mettre en place et de ranger le matériel avec leur(s) entraîneur(s)
- Respecter les décisions du bureau et de l'entraîneur.
- Aucun gymnaste ne doit être à l'entraînement en dehors de son cours sauf dérogation accordée par le bureau
- Par mesure de sécurité, tout gymnaste ne pourra quitter les cours avant la fin de la séance
- Les enfants ne peuvent repartir seuls du gymnase qu'avec une autorisation écrite de leurs parents. Les enfants repartant avec d'autres personnes que leurs représentants légaux doivent le signaler à l'entraîneur
- Contacter le(s) entraîneur(s), en cas d'impossibilité ou de retard pour venir chercher son enfant mineur
- Ne pas déranger le(s) entraîneur(s) pendant les cours
- En cas de retard non signalé, si le club se trouve dans l'impossibilité d'entrer en contact avec les parents, et en dernier recours le Club prendra contact auprès de la Gendarmerie afin de leur confier l'enfant.

**Dans le cas de non-respect de ce règlement, l'entraîneur, en accord avec les responsables, peut prendre des mesures (avertissement, exclusion, jusqu'à la non réinscription pour l'année suivante).**

## **LES ENTRAINEURS S'ENGAGENT A RESPECTER LES REGLES SUIVANTES :**

- Être en tenue de sport, cheveux attachés et bijoux/montres retirés.
- Arriver avant le début de l'entraînement pour accueillir les gymnastes de leur équipe
- Encadrer leur équipe pendant toute la durée des cours
- Ne pas s'absenter pendant les cours
- Respecter les gymnastes.
- Chaque entraîneur, avec son équipe, est responsable de la mise en place et du rangement du matériel
- S'assurer que chaque gymnaste a bien été récupéré par un responsable légal avant de quitter le lieu d'entraînement.
- Prévenir les responsables légaux en cas d'annulation d'un entraînement

## **REGLES DIVERSES**

- En cas d'absences volontaires et répétées du/de la gymnaste et ce, sans motif justifié ni information de l'encadrement, le Bureau se réserve le droit de radier l'adhérent(e) après réunion de celui-ci.
- L'accès de la salle de sport est interdit pendant les cours à toute personne étrangère au Club en dehors des gymnastes, entraîneurs et membres du bureau. Les parents sont autorisés mais simplement en dehors des agrès (sur les bancs présents à l'entrée de la salle)
- Le club se dégage de toute responsabilité, avant et après l'heure d'entraînement
- Le club n'est pas tenu pour responsable des objets de valeurs (bijoux, téléphone portable ...) que les gymnastes pourraient avoir avec eux ou dans le vestiaire
- Les gymnastes désireux de ne plus assurer leurs fonctions d'entraîneur, juge ou d'entraîneur-juge, mais de continuer l'entraînement et les compétitions devront s'acquitter de la totalité de la cotisation.
- Les juges s'engagent à assumer leurs tâches pour le bon fonctionnement du club, ils devront au minimum juger une fois dans l'année
- Durée minimum des entraînements :
  - Baby Gym : 45 minutes
  - Parcours : 1 heure
  - Mini-Enchaînements : 1 heure 30
  - Equipe de Niveau : 3 heures par semaine

## **ARTICLE 4 – COMPETITIONS**

- Les dates de compétitions seront communiquées dès qu'elles seront connues.
- Lors des compétitions, les gymnastes sont sous la responsabilité :
  - des parents ou de la personne accompagnant l'enfant (attestation fournie par le club à remplir)
  - du club lors de leurs horaires de compétitions, du palmarès et lors des déplacements en groupes (sauf présence des parents)
- Lors des déplacements hors de la région, une participation sera demandée pour les frais de transports, d'hébergement et de repas si le/la gym et les familles optent pour l'organisation collective proposée par le club.

## **LES RESPONSABLES LEGAUX / GYMNASTES S'ENGAGENT A RESPECTER LES REGLES SUIVANTES :**

- Arriver sur le lieu de la compétition à l'horaire communiqué par les entraîneurs
- Les compétitions font partie intégrante de l'engagement du gym au sein du club. En effet, Les compétitions se déroulent en équipe et nécessitent la participation de chacun. En cas d'impossibilité majeure, les représentants légaux le feront savoir au plus tôt à l'entraîneur

## **LES ENTRAINEURS S'ENGAGENT A RESPECTER LES REGLES SUIVANTES :**

- Assurer l'encadrement de son équipe lors de l'ensemble des compétitions (palmarès compris)
- En cas d'impossibilité d'accompagner son équipe à une compétition, l'entraîneur s'engage à tout mettre en œuvre pour que celle-ci soit prise en charge par un autre entraîneur.

**Nous comptons sur les juges, entraîneurs, gymnastes et parents pour nous aider à mettre ces quelques règles en application.**